AVANT-PROGRAMME

CHEVAL QUÉBEC

Caballista

30e Édition

Peu importe la discipline, la même passion !

www.cheval.quebec

Table des matières

ÉQUIPE ORGANISATRICE 4

DÉCLARATION DE PRINCIPES – BIEN ÊTRE DES CHEVAUX 5

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA COMPÉTITION 6

SÉLECTION, ADMISSIBILITÉ ET SECRÉTARIAT 7

ENTRAÎNEMENT ET ÉCHAUFFEMENT 9

INSCRIPTIONS ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES 12

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES 12

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION 14

CLASSEMENT, PRIX ET TROPHÉES 15

SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ 15

ATTRIBUTION DES PRIX ET REMISES DES RUBANS 17

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE 18

OFFICIELS ET PERSONNEL DE LA COMPÉTITION 20

DRESSAGE 23

7 DIVISIONS ET 39 ÉPREUVES OFFERTES EN DRESSAGE 23

SAUT D'OBSTACLES, CHASSE ET ÉQUITATION 26

6 DIVISIONS ET 26 ÉPREUVES D'ÉQUITATION DE CHASSE 26

5 DIVISIONS ET 21 ÉPREUVES DE CHASSE 28

4 DIVISONS ET 17 ÉPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES 29

ÉPREUVES COMBINÉES 32

4 DIVISIONS ET 16 ÉPREUVES OFFERTES EN COMBINÉ 32

NOUS REMERCIONS NOS COMMANDITAIRES POUR LEUR SOUTIEN :

ARGENT

BFL CANADA

BRONZE

Oliméga FERME · FARM

EQUITAVI WWW.EQUITAVISPORTS.CA

EQUINE WW WORLDWIDE

SimEQUEST

ÉQUIPE ORGANISATRICE

Caballista, compétition organisée et régie par Cheval Québec, clôture la saison en chasse, équitation, dressage, épreuves combinées et saut d'obstacles.

Cette finale interrégionale regroupe 8 régions et près de 350 cavaliers. Chaque association affiliée à Cheval Québec sélectionne les meilleurs cavaliers de son circuit pour être représentée par une délégation qui concourt en équipe en vue de remporter le trophée de la région championne.

La 30e finale de Caballista se tient du 25 au 27 septembre 2026 au Parc olympique de Bromont, situé au 450, chemin de Gaspé, Bromont, Québec J2L 2P4.

Composition du comité organisateur

Coordination de l'événement	Grégoire Jullien
Direction de chasse, équitation et saut d'obstacles	Florence Sansoucy-Gendron
Direction de dressage	Sylvie Nerbonne
Direction des épreuves combinées	Virginie Morrow

Secrétariat de la compétition

Secrétariat chasse, équitation et saut d'obstacles	Laure Chazerand
Secrétariat dressage, épreuves combinées	Alexandra Hill, Anabelle Morante

Toutes les questions individuelles au sujet de la sélection des équipes doivent être soumises aux associations équestres régionales affiliées participant à Caballista.
Les chefs d'équipe et les associations régionales peuvent soumettre les questions portant sur la réservation des boxes et des conditions d'inscription au secrétariat général de la compétition.

Contacts utiles

Coordination de compétition	**Grégoire Jullien** 514 252-3053 poste 3842, evenements@cheval.quebec
Régie de compétition	**Anabelle Morante** 514 252-3053 poste 3508, competitions@cheval.quebec
Secrétariat de compétition	**Laure Chazerand** 514 252-3053 poste 3415, caballista@cheval.quebec

DÉCLARATION DE PRINCIPES – BIEN ÊTRE DES CHEVAUX

Canada Équestre exige que les chevaux soient traités humainement dans toutes les activités relevant de sa compétence.

Les participant(e)s doivent respecter le Code de conduite sur le bien-être des chevaux.

CE s'engage à :

a. accorder la priorité au bien-être du cheval, quelle que soit sa valeur monétaire, dans toutes les activités;

b. exiger que les chevaux soient traités avec la gentillesse, le respect et la compassion qu'ils méritent et qu'ils ne soient jamais maltraités;

c. s'assurer que les propriétaires, les entraîneur(e)s, les exposant(e)s et leurs mandataires s'occupent de la manipulation, du traitement et du transport de leurs chevaux et des chevaux qui leur sont confiés, pour quelque raison que ce soit, avec la diligence et l'attention appropriées;

d. assurer le bien-être continu des chevaux en encourageant des inspections régulières et la consultation des professionnel(le)s de la santé et des officiel(le)s en vue de répondre aux normes les plus élevées en ce qui a trait à la nutrition, à la santé, au confort et à la sécurité;

e. continuer d'appuyer les études scientifiques sur la santé et le bien-être des chevaux;

f. exiger des propriétaires, des entraîneur(e)s et des exposant(e)s qu'ils ou elles connaissent et respectent les règles de leur organisme de sanction et qu'ils ou elles suivent la réglementation sectorielle lors de toutes les compétitions équestres;

g. établir et examiner des règles et règlements qui protègent le bien-être des chevaux pour les compétitions.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA COMPÉTITION

1. La compétition « Caballista » est un concours hippique sanctionné Bronze de Canada Équestre, c/o House of Sport, 2451 Riverside Drive, Ottawa, ON Canada, K1H 7X7 et est assujetti aux règlements de Canada Équestre (A602.1).
   Conformément à l'article A801, par son inscription à une compétition sanctionnée par Canada Équestre, la personne responsable ou les personnes responsables consentent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par la compétition. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à une compétition sanctionnée par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre ainsi que tout règlement supplémentaire établi par la compétition, s'il y a lieu. Ne participez pas à cette compétition en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre (CÉ) et à tout autre règlement établi par la compétition (A602.7).

   Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CÉ et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CÉ.

2. Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A, Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires). Les entraîneurs doivent se conformer au programme de statut d'entraîneur de Canada Équestre et détenir un statut d'entraîneur titulaire d'une licence. Les entraîneurs sans statut ou dont le statut n'est pas en règle devront se procurer une licence d'entraîneur temporaire directement auprès de Canada Équestre.

3. Les épreuves offertes durant Caballista ne sont pas admissibles pour les prix de fin d'année de Canada Équestre ni pour les prix de fin d'année de Cheval Québec.

4. **COMMANDITAIRES**

   L'affichage de commanditaires de la part des associations régionales et des participants devra être approuvé par le comité organisateur au préalable en communiquant avec la coordination des événements.

5. **DROIT À L'IMAGE**

   En s'inscrivant à Caballista, chaque participant (ou chaque parent ou tuteur dans le cas d'un mineur) consent à être photographié ou à être enregistré sur vidéo ou en audio, et à ce que les photographies ou vidéos soient utilisées et diffusées par Cheval Québec aux fins de promotion des activités et événements ou d'éducation, dans ses documents imprimés et électroniques, y compris sur Internet, sur son propre site ou sur des sites de médias sociaux

SÉLECTION, ADMISSIBILITÉ ET SECRÉTARIAT

6. ADMISSIBILITÉ DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

a. Seules les associations régionales de sports équestres classiques, affiliées à Cheval Québec et en règle, peuvent inscrire une délégation.

b. Chaque association doit confirmer son intention de participer en remplissant le formulaire d'inscription des associations régionales **au plus tard de 20 juillet 2026**.

c. Chaque association régionale nomme un (ou des) chef(s) d'équipe pour faire office de représentant officiel auprès de l'organisation de Caballista.

7. CHEF(S) D'ÉQUIPE

Les chefs d'équipe sont désignés par les associations régionales. Ce sont les seuls représentants de la région admis dans le secrétariat de concours durant l'événement.
Ces personnes :

a. sont les seules personnes autorisées à faire des représentations au nom des participants et de leurs entraîneurs afin de minimiser le nombre d'intervenants;

b. représentent les participants et leurs entraîneurs au secrétariat;

c. doivent être membres en règle de leur association régionale et de Cheval Québec;

d. sont responsables de faire circuler l'information auprès des entraîneurs, des gens intéressés et des participants inscrits;

e. s'occupent des questions logistiques entourant les inscriptions : les certificats de vaccination et de dépistage de l'anémie infectieuse des équidés (test *Coggins*), les mesures officielles des poneys et les réservations de boxes;

f. distribuent les dossards des participants;

g. doivent être présentes lors de la réunion des chefs d'équipe;

h. s'occupent d'assigner un box pour chaque cheval de leur région.

8. ADMISSIBILITÉ DES CAVALIERS

a. Tout cavalier doit détenir une licence sportive de Canada Équestre de niveau Bronze ou plus, être membre de son association régionale et de Cheval Québec.

b. Dans les disciplines de chasse, de saut d'obstacles, de dressage et d'épreuves combinées, les participants sélectionnés sont des équipes cavalier / cheval; dans la discipline d'équitation, seuls les cavaliers sont qualifiés (et non l'équipe cavalier / cheval).

c. Dans les épreuves d'équitation, la substitution de l'équidé en faveur de tout autre équidé est permise avant l'arrivée sur le terrain. Si un équidé est substitué après l'arrivée sur le terrain, il ne peut l'être que par un équidé déjà inscrit à la compétition.

d. Un cavalier ne peut représenter qu'une seule région.

e. Les adultes doivent se conformer aux règlements de statut amateur de Canada Équestre pour être admissibles à participer à Caballista.

9. ADMISSIBILITÉ DES ÉQUIPES CAVALIER / CHEVAL

a. Un cavalier ne peut pas se qualifier avec plusieurs chevaux dans la même division.

b. Une équipe cavalier / cheval ne doit jamais :

- avoir participé au Royal Winter Fair;

- avoir remporté des titres de champion ou vice-champion lors de la remise des prix annuels de Cheval Québec (prix provinciaux) en dressage, en chasse et en saut d'obstacles dans un niveau équivalent ou supérieur;
- avoir représenté le Québec ou toute autre province aux Championnats nord-américains Jeunesse;
- avoir participé à un niveau CCI (Concours Complet International) lors des cinq dernières années;
- avoir participé à la finale de la Médaille de l'équipe équestre canadienne (CET : *Canadian Equestrian Team*) ou de toute autre compétition de calibre équivalent ou supérieur.

10. CATÉGORIES SELON L'ÂGE

Les catégories d'âge des concurrents sont respectées telles que définies :

11. Un concurrent reste <u>Junior</u> jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans.

a. Junior C : ouvert aux cavaliers âgés de 11 ans et moins au 1er janvier de l'année en cours, dont la monture est un poney (petit, moyen ou grand) ou un cheval.

b. Junior B : ouvert aux cavaliers âgés de 12, 13 et 14 ans au 1er janvier de l'année en cours, dont la monture est un poney (petit, moyen ou grand) ou un cheval.

c. Junior A : ouvert aux cavaliers âgés de 15, 16 et 17 ans au 1er janvier de l'année en cours, dont la monture est un grand poney seulement ou un cheval.

d. Un concurrent devient **<u>Adulte</u>** à partir du début de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 19 ans.

12. ADMISSIBILITÉ DES CHEVAUX

a. Aucun cheval non participant n'est accepté à Caballista.

b. Les étalons devront être déclarés lors des inscriptions **ET** ne peuvent pas être montés par des Juniors (18 ans et moins de l'année en cours), peu importe la discipline.

c. Un cheval ne peut jamais concourir contre lui-même.

d. Un cheval ne peut représenter qu'une seule région.

13. INSCRIPTION HORS CONCOURS

Aucune participation hors concours n'est permise.

14. MESURE DES PONEYS

a. Dans les épreuves de chasse, équitation et saut d'obstacles réservés aux poneys, les propriétaires doivent présenter la carte de mesure permanente de CÉ validant la taille du poney si celui-ci est âgé de 8 ans et plus. Pour les poneys de moins de 8 ans, les propriétaires devront présenter une carte de mesure temporaire datant de l'année en cours obtenue lors d'une compétition sanctionnée.

b. En dressage, les propriétaires de grands poneys doivent présenter la carte de mesure permanente de CÉ si le poney est âgé de 8 ans et plus. Si le poney a moins de 8 ans, le propriétaire devra présenter une carte de mesure temporaire datant de l'année en cours obtenue lors d'une compétition sanctionnée.

c. En dernier recours, une séance de mesure de poney sera coordonnée par le secrétariat. Les poneys qui ne possèdent pas de carte de mesure valide devront être déclarés par le chef d'équipe au plus tard **le lundi 16 h par courriel** au secrétariat de la compétition.

15. SECRÉTARIAT DE LA COMPÉTITION

Le secrétariat sera ouvert dès 10 h le mercredi. Les jours de compétition, il ouvrira une (1) heure avant le début des épreuves et fermera une (1) heure après la dernière épreuve.

16. COMMANDES DE RIPE ET DE FOIN

a. Les commandes préliminaires devront être faites à l'inscription des équipes cavalier / cheval pour une livraison avant l'arrivée des chevaux. **Ces commandes devront être payées par l'association régionale.**

b. Toutes commandes ultérieures faites sur le terrain de compétition pour la ripe et le foin seront payables **au moment du passage de commande** par carte de crédit ou débit. Les commandes pourront être passées exclusivement entre 10 h et 14 h du jeudi au samedi, au bureau de secrétariat de Cheval Québec.

c. Aucune commande ne sera acceptée après 14 h 00 le samedi de la compétition pour le reste de la compétition.

ENTRAÎNEMENT ET ÉCHAUFFEMENT

17. PÉRIODE D'ENTRAÎNEMENT DES CHEVAUX

a. Il est interdit de monter le mercredi. Seuls les ronds de longe seront ouverts.

b. Les carrières seront ouvertes le jeudi de 10 h à 17 h. L'échauffement prend fin à 17 h afin de permettre à l'équipe de préparer les parcours pour le lendemain. **Les cavaliers des épreuves combinées** sont admissibles à la période d'échauffement dans les carrières de dressage et dans le manège de saut d'obstacles durant les mêmes plages horaires que tous les autres participants.

c. À compter de la première journée de compétition, il est interdit de monter son cheval dans les carrières de compétitions après la fin des épreuves.

18. AIRES D'ENTRAÎNEMENT

a. En épreuves combinées ainsi qu'en chasse, saut d'obstacles et équitation, seuls les obstacles dans l'aire d'échauffement désignée et qui sont fournis par le comité organisateur peuvent être utilisés.

b. Le vendredi et le samedi, les aires d'échauffement ouvrent à 7 h et ferment à 16h00 ou à la fin des épreuves tenues dans le manège de compétition associé. Le dimanche, les aires d'échauffement ouvrent à 7 h et ferment à la fin des épreuves tenues dans le manège de compétition associé. De vendredi à dimanche pour les carrières d'échauffement de chasse, équitation et saut d'obstacles, le saut sera permis au plus tard 30 minutes avant le début des épreuves.

c. Dans les manèges d'échauffement, la priorité est accordée à main gauche au trot et au galop. Les cavaliers au pas doivent prendre la piste intérieure.

d. En tout temps dans les aires d'échauffement et de compétition, les règles de Canada Équestre, l'énoncé de principe de Canada Équestre et le code d'éthique de Cheval Québec s'appliquent.

19. ENTRAÎNEMENT DU CHEVAL PAR L'ENTRAÎNEUR

a. Les entraîneurs ne peuvent pas monter les chevaux des participants pour les épreuves combinées.

b. Les entraîneurs peuvent monter le cheval d'un participant pendant les échauffements, durant toute la fin de semaine pour les épreuves de chasse, d'équitation et de saut d'obstacles.

c. Les entraîneurs peuvent monter le cheval d'un participant pendant la période d'échauffement du jeudi pour les épreuves de dressage.

20. LONGE

a. Il est permis de longer un équidé seulement dans le manège de longe (aucun claquement de fouet permis lorsqu'une épreuve est en cours).

SÉCURITÉ, SANTÉ ET CIRCULATION

21. CASQUE PROTECTEUR

Toute personne qui est à cheval, sur les lieux d'une compétition sanctionnée par Canada Équestre, doit être coiffée en tout temps d'un casque protecteur, fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre, muni d'un harnais de sécurité fixé en permanence. Le harnais doit être solidement fixé et correctement ajusté.
Le casque du cavalier doit obligatoirement être approuvé par un organisme de certification accrédité. Voir le glossaire sous « Normes du casque protecteur » dans la section A des règlements de Canada Équestre.

22. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours hippique peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve (A602.5).
Les frais sont déterminés selon le barème des frais de Canada Équestre.

23. BIOSÉCURITÉ POUR LES ÉQUIDÉS

a. Tout cheval participant à une compétition sanctionnée par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination (A602.8).

b. Un certificat de vaccination contre la Rhino (Herpès virus équins) et l'Influenza (rappel de plus de 7 jours) sera exigé et une copie devra être annexée avec l'inscription. Le vaccin devra avoir été administré depuis moins de 6 mois avant la date de l'événement. Tout équidé pour

lequel on ne pourra présenter un certificat valide avant ou dès l'arrivée sur le site se verra refuser l'accès au terrain de compétition sera exclu des épreuves sans remboursement et son départ immédiat du site de la compétition sera exigé.

c. Les certificats de dépistage de l'anémie infectieuse des équidés (test Coggins) de l'année en cours (2026) seront exigés; une copie devra être annexée avec l'inscription à l'exception des chevaux inscrits sur HorseReg pour lesquels les documents ont été envoyés à l'avance à Cheval Québec. Tout équidé pour lequel on ne pourra présenter un certificat valide avant ou dès l'arrivée sur le site se verra refuser l'accès au terrain de compétition sera exclu des épreuves sans remboursement et son départ immédiat du site de la compétition sera exigé.

d. Des vérifications pourront être faites à l'arrivée des chevaux. Le transporteur doit avoir avec lui une copie des certificats.

e. Il est fortement recommandé au propriétaire, cavalier ou personne responsable du cheval que la température des chevaux soit prise deux fois par jour (matin et soir).

IMPORTANT : Laissez à la maison un cheval présentant de la fièvre ou des symptômes de maladie, car il ne sera pas autorisé à accéder au site.

24. VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL-FERRANT

Les services seront sur place pour la durée de la compétition. Leurs coordonnées seront affichées au secrétariat et remises à chaque chef d'équipe.

25. CHIENS

Les chiens sont acceptés sur le site, mais doivent être tenus en laisse en tout temps et leurs déjections devront être ramassées et jetées dans les contenants prévus à cette fin. Une pénalité de 50 $ sera imposée à toute personne contrevenant à ce règlement. **Aucun chien n'est accepté** dans **les manèges,** les aires d'échauffement, les aires de longe et durant la cérémonie de clôture, dans l'aire de remise des prix.

26. ACCÈS AU TERRAIN POUR L'ARRIVÉE DES CHEVAUX

Le terrain est accessible à compter du jeudi de 8h00 à 20 h. Le site doit être libéré pour 20 h le dimanche. Les concurrents qui désirent être admis sur le site à d'autres heures doivent prendre entente au préalable avec la coordination de l'événement. Les concurrents qui désirent arriver le mercredi à compter de midi peuvent en faire la demande par écrit via leur chef d'équipe au moment de la réservation des stalles. Des frais de stalles pour l'arrivée hâtive (ou départ tardif) s'appliqueront.

27. CAMIONS ET REMORQUES À CHEVAUX

Des aires de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les remorques et les camions à chevaux. Ces véhicules doivent être garés dans le stationnement prévu une fois le débarquement effectué. Tout contrevenant sera sujet au remorquage. Vous serez accueilli par le personnel de terrain qui vous indiquera l'endroit prévu pour stationner les véhicules. Afin de garder la fluidité des arrivées, vous serez sensibilisé sur le fait que vous aurez 15 minutes pour débarquer vos chevaux et votre équipement.

28. ÉCURIES

a. Les chevaux seront logés dans les écuries sur le site de la compétition. L'emplacement des régions est déterminé par le comité organisateur.

b. Aucun cheval ne doit être attaché aux barreaux de devant des boxes dans les allées.

c. Il est de la responsabilité du chef d'équipe de placer les chevaux par écurie.

d. Les préposés à l'accueil indiqueront aux compétiteurs l'emplacement de leur équipe.

e. Chaque concurrent doit fournir seau à eau, attaches et mangeoire.

f. Le fumier devra être déposé aux endroits indiqués. Il est strictement interdit de disposer du fumier dans les poubelles sous peine d'amende si vous êtes surpris à le faire.

29. STATIONNEMENT

a. Les véhicules des participants devront être stationnés dans les zones prévues à cet effet. Par mesure de sécurité pour les cavaliers, les familles, les visiteurs et les chevaux, aucun véhicule n'est stationné près des écuries.

b. Une zone d'évitement de 3 m autour des conteneurs et des bornes-fontaines doit être respectée. Par mesure de sécurité, les véhicules stationnés hors des zones permises seront remorqués aux frais du propriétaire.

30. SURVEILLANCE DE NUIT

Des surveillants patrouilleront sur le site de 22 h à 6 h. Les compétiteurs doivent inscrire le nom du cheval, le numéro de téléphone de la personne responsable à joindre à toute heure de la nuit en cas d'urgence sur la fiche fournie à cet effet et l'afficher sur le box de leur cheval. La fiche doit être disposée de façon à toujours être visible. Rien ne doit permettre d'en obstruer la vue.

31. MOBYLETTES, VÉHICULES TOUT-TERRAIN ET VOITURETTES DE GOLF

L'utilisation de ces véhicules sera tolérée, sous réserve d'une grande prudence. La sécurité des cavaliers et des chevaux est **prioritaire**.

a. Seuls les individus âgés de 16 ans et plus sont autorisés à conduire une voiturette de golf.

b. Les mobylettes et les véhicules tout terrain doivent être conduits par des détenteurs de permis de conduire valide.

c. Le nombre de passagers ne doit jamais excéder le nombre de places assises disponibles dans la voiturette ou le véhicule.

INSCRIPTIONS ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES

32. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

a. Chaque association régionale désigne les cavaliers qui représenteront la région. Ces cavaliers sont sélectionnés parmi les participants des circuits régionaux, selon les règlements de chaque association régionale.

b. Chaque association régionale peut inscrire **quatre (4) cavaliers maximum dans chacune des divisions** de Caballista. Un (1) cavalier de remplacement peut être prévu pour chaque division, en cas de retrait de l'un des cavaliers sélectionnés.

c. **Les inscriptions des participants se font, par les associations régionales, directement en ligne via l'outil de gestion de compétition.** Le lien vers cet outil de gestion est acheminé aux chefs d'équipe par Cheval Québec avec les modalités d'inscription s'y rattachant.

d. En parallèle de l'inscription en ligne, les chefs d'équipe doivent s'assurer d'obtenir de chaque participant :

- le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques signé;

- le certificat de vaccination et de dépistage de l'anémie infectieuse des équidés (test Coggins) selon les exigences en vigueur à moins que le cheval ne soit inscrit sur HorseReg et que les documents courants aient été envoyés directement à Cheval Québec;
- la carte de mesure officielle des poneys, lorsque requis.

e. Les inscriptions (en ligne) pour les épreuves de **dressage et d'épreuves combinées** doivent être complétées **au plus tard mardi8 septembre 2026**. Les inscriptions en retard sont assujetties aux frais de retard.

f. Les inscriptions (en ligne) pour les épreuves de **chasse, saut d'obstacles et équitation**, **au plus tard mardi 8 septembre 2026**. Les inscriptions en retard sont assujetties aux frais de retard.

g. La commande finale des boxes et les commandes de ripe doit être complétée sur le formulaire prévu à cet effet et transmis au secrétariat de Caballista par courriel : caballista@cheval.quebec au plus tard **le mardi 8 septembre 2026**. Les commandes en retard sont assujetties aux frais de retard.

Le chèque de l'association régionale ou la preuve de virement bancaire pourront être remis directement au secrétariat de la compétition dès l'arrivée du chef d'équipe **le mercredi 23 septembre 2026 à partir de 10 h (heure d'ouverture)**. Les paiements en retard sont assujettis au frais de retard.

Les frais de retard sont établis à 150 $ par jour de retard et sont facturés à la région.

33. MODIFICATION AUX INSCRIPTIONS

Après la date limite d'inscription en fonction de la discipline, AUCUNE modification aux inscriptions ne pourra être effectuée à l'exception :

a. d'une substitution en faveur du cavalier de réserve déjà identifié par l'association (avant le début de la division).

b. dans une épreuve d'équitation, un cavalier peut substituer son cheval ou son poney, mais seulement par un cheval ou un poney qui participe déjà à la compétition dans une autre épreuve. La substitution est autorisée jusqu'à 17 h le jeudi, sauf en cas de blessure avec papier vétérinaire où la substitution est autorisée en tout temps.

c. si un avis médical ou vétérinaire formel justifie une annulation, le cavalier de réserve pourra participer. Cependant, **les frais de box et d'administration ne seront pas remboursés**. Dans un tel cas, le secrétariat de la compétition devra être **avisé avant 17 h le jeudi 24 septembre 2026.** AUCUN remboursement ne sera effectué après cette date limite.

34. ÉQUIPEMENT INTERDIT

Il est de la responsabilité de chaque athlète/entraîneur de connaître les règlements de leurs disciplines en lien avec les équipements autorisés et interdits partout sur le terrain et en tout temps. Les questions sur l'équipement peuvent être adressées aux commissaires présents sur le terrain. Durant Caballista, tout usage d'un équipement interdit selon les règlements de la discipline pratiquée entraînera l'élimination de l'épreuve du duo cavalier / cheval concerné.

35. DOSSARD

Un numéro de dossard pour chacun des cavaliers de leur région est remis aux chefs d'équipe à leur arrivée. Le numéro provenant du secrétariat de compétition doit être porté bien en vue en tout temps sur le terrain de compétition dès que le cheval se trouve hors de son box, qu'il soit en laisse ou monté. Un cheval portant le mauvais numéro peut être éliminé.

36. INSCRIPTIONS MULTIPLES

a. **En dressage et en épreuves combinées**, une équipe cavalier/cheval ne peut pas s'inscrire à deux niveaux consécutifs.

b. **En saut d'obstacles**, une équipe cavalier/cheval ne peut participer qu'à une seule division de saut d'obstacles.

c. **En chasse**, une équipe cavalier/cheval ne peut participer qu'à une seule division de chasse.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

37. CONFLITS D'HORAIRE

a. L'horaire de dressage est toujours prioritaire.

b. En cas de conflit d'horaire entre la phase d'obstacle des épreuves combinées et les épreuves de chasse, équitation et saut d'obstacles, l'horaire d'épreuves combinées est prioritaire.

c. En cas de conflit d'horaire dans les épreuves de chasse, équitation et saut d'obstacles, les entraîneurs peuvent rencontrer la personne responsable de l'entrée du manège, pour trouver une solution. Il est important de garder la priorité au manège indiqué.

38. ORDRE DE PASSAGE

a. **En dressage**, l'ordre de départ doit être respecté par tous les cavaliers. Après le signal, 45 secondes sont allouées pour entrer dans la carrière. Tout défaut de présentation entraînera l'élimination.

b. **Pour les épreuves de chasse, équitation et saut d'obstacles**, sauf si autrement précisé, il revient à l'entraîneur de déterminer l'ordre de passage avec le préposé à la barrière dès le début de la journée. Si le concurrent est absent lorsqu'il est appelé à la barrière, il devient le dernier concurrent de l'épreuve. Les attentes de plus de 3 minutes peuvent amener la disqualification du participant.

c. **En épreuves combinées**, l'ordre de départ doit être respecté par tous les cavaliers. Pour la phase de dressage, après le signal, 45 secondes sont allouées pour entrer dans la carrière. Tout défaut de présentation entraînera l'élimination.

39. MODIFICATION À L'HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de la compétition. Les chefs d'équipe seront informés de tout changement. Il est de la responsabilité du chef d'équipe d'informer les cavaliers et les entraîneurs de sa région.

40. LECTURE DES REPRISES

Pour les épreuves de dressage et pour la phase de dressage des épreuves combinées, la présence d'un lecteur est permise. Les lecteurs doivent s'installer du même côté des carrières. Le côté à utiliser sera précisé par le commissaire lors de la première journée de compétition.

41. HEURE DE DÉBUT DES ÉPREUVES

L'heure de début des épreuves est prévue pour 8 h 00 chaque jour de la compétition. Les chefs d'équipe seront avisés de tout changement.

42. HORAIRE DE DRESSAGE ET D'ÉPREUVES COMBINÉES

Les horaires seront disponibles sur le site Internet au plus tard le **jeudi 24 septembre 2026**. L'horaire officiel du lendemain sera affiché chaque soir sur le tableau principal d'affichage. **L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel.**

CLASSEMENT, PRIX ET TROPHÉES

SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ

43. CLASSEMENT DES RÉGIONS

a. Les points recueillis pour chaque médailles remises aux trois (3) meilleurs cavaliers de chaque division, permet de comptabiliser les points pour chaque région.

b. La valeur des médailles en points a été établie comme suit :

MÉDAILLE D'OR	3 points
MÉDAILLE D'ARGENT	2 points
MÉDAILLE DE BRONZE	1 point

c. Pour que des points soient attribués à une association régionale pour le classement des régions, au moins deux régions doivent prendre part à l'épreuve.

44. POINTAGE EN CHASSE, SAUT D'OBSTACLES ET ÉQUITATION

Pour attribuer les médailles par division et calculer les résultats de championnat, le barème de points est établi de la façon suivante :

1e POSITION	8 points	5e POSITION	4 points
2e POSITION	7 points	6e POSITION	3 points
3e POSITION	6 points	7e POSITION	2 points
4e POSITION	5 points	8e POSITION	1 point

45. POINTAGE EN DRESSAGE

Les médaillés de chaque division seront calculés selon le règlement de Canada Équestre (Art. E 9.8).

« [Ils] sont désignés en additionnant les notes en pourcentage obtenues par le couple cavalier / cheval à des épreuves déterminées indiquées dans l'avant-programme ».

46. POINTAGE EN ÉPREUVES COMBINÉES

Les résultats de la phase de dressage seront calculés conformément à l'article D306 du livre de règlement de Canada Équestre, section D. Le résultat en pourcentage de la reprise de dressage soustrait 100 points et arrondit à une décimale et est ainsi converti en point de pénalité. Pour la phase à l'obstacle, les points de pénalité pour fautes à l'obstacle sont additionnés aux points de pénalité pour excès de temps sur le parcours. Les pénalités, pour les erreurs à l'obstacle ou le parcours, sont établies comme suit :

Faute	Obstacles – Saut d'obstacles	Obstacles – Cross-Country
Obstacle renversé	4 points	NA
1re désobéissance	4 points	20 points
2e désobéissance	8 points	20 points (40 points si la désobéissance se produit au même obstacle que la 1re désobéissance)
3e désobéissance	Élimination	Élimination

Les pénalités de temps sont calculées comme suit :

Pénalités pour dépassement du temps optimal (**trop lent**) : 0,4 point par seconde entamée après la fenêtre de 15 secondes.

Pénalités de temps pour **vitesse excessive** : Chaque seconde entamée sous le temps optimum, avec une fenêtre de 15 secondes, entraîne une pénalité d'un point par seconde.

Les médailles seront remises en fonction du classement final individuel. Le classement final individuel consiste en l'addition des pénalités de la phase de dressage et de la phase à l'obstacle pour chaque concurrent inscrit dans l'épreuve. Le vainqueur est le concurrent qui aura obtenu le moins de points de pénalité.

47. BRIS D'ÉGALITÉ

a. En cas d'égalité **en chasse et en équitation** pour les médailles d'or, d'argent ou de bronze, le cavalier qui a cumulé le plus de points dans les trois (3) épreuves à l'obstacle remporte la médaille de la division. S'il y a encore égalité, la médaille est attribuée à l'équipe cavalier / cheval qui a obtenu le plus de points dans la 3e épreuve à l'obstacle.

b. En cas d'égalité pour les divisions **de saut d'obstacles** pour les médailles d'or, d'argent ou de bronze, le cavalier qui a cumulé le plus de points dans la 3e épreuve à l'obstacle ou, à défaut d'obtenir des points, celui qui a obtenu le meilleur résultat remporte la médaille de la division.

c. En cas d'égalité **en dressage** pour les médailles d'or, d'argent ou de bronze, l'équipe cavalier / cheval ayant obtenu le résultat en pourcentage le plus élevé reçoit la médaille. S'il y a encore égalité, l'équipe cavalier / cheval ayant obtenu le résultat le plus élevé pour les notes collectives pour son résultat en pourcentage le plus élevé reçoit la médaille.

d. En cas d'égalité **en épreuves combinées** pour les médailles d'or, d'argent ou de bronze, l'équipe cavalier / cheval ayant obtenu le meilleur résultat (donc le moins de points de pénalité) dans la phase à l'obstacle reçoit la médaille. S'il y a encore égalité, l'équipe cavalier / cheval dont le temps de réalisation du parcours enregistré est le plus près du temps optimal reçoit la médaille.

ATTRIBUTION DES PRIX ET REMISES DES RUBANS

48. PRÉSENTATION

Pour obtenir les prix individuels et d'équipe, les participants doivent se présenter vêtus de la tenue appropriée à leur discipline. Les gagnants de médailles d'or doivent se présenter avec leur cheval à l'exception des athlètes de dressage et d'épreuves combinées.

49. REMISE DES RUBANS

Huit (8) rubans individuels seront remis pour chaque épreuve.

a. En chasse, saut d'obstacles et équitation, les rubans seront remis dans le manège dès l'annonce des résultats.
b. En dressage, les remises des rubans se déroulent 30 minutes après la dernière épreuve de la matinée et 30 minutes après la dernière épreuve de la journée. Si les épreuves de Kürs ne sont pas terminées avant le début des épreuves combinées, la remise de ces rubans se déroulera après les épreuves combinées.
c. En épreuves combinées, les rubans seront remis avec les rubans de dressage.

50. REMISE DES MÉDAILLES INDIVIDUELLES

a. Les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront remises pour chaque division selon la méthode de pointage établie pour la discipline.
b. En chasse, les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront également remises pour l'épreuve Classique de Chasse.
c. En équitation, les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront également remises pour les épreuves Médaille Poney, Médaille Cheval Québec et Médaille Mario Deslauriers.
d. En saut d'obstacles, les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront également remises pour les épreuves Mini-Prix sauteur poney, Mini-Prix sauteur junior-amateur 0,75m, Mini-Prix sauteur junior-amateur 0,90m et Mini-Prix sauteur junior-amateur 1,0m.
e. En dressage, les médailles d'or, d'argent et de bronze individuelles seront également remises pour les épreuves de Kürs.

51. PRIX ATTRIBUÉS AUX RÉGIONS

a. Des plaques perpétuelles seront présentées par discipline, soit en chasse, en équitation, en saut d'obstacles, en dressage et en épreuves combinées.
b. Un trophée perpétuel est présenté à la région championne toutes disciplines confondues.
c. La plaque perpétuelle Francine-Shorr est présenté à la région qui s'est le plus amélioré par rapport à l'année précédente.

52. PRIX ATTRIBUÉ AUX ASSOCIATIONS

Un prix est remis à l'association qui s'est le plus impliquée tout au long de l'événement (participation au souper des régions, inscriptions remplies adéquatement et envoyées dans les délais, implication des chefs d'équipe, esprit sportif). Un jury nommé déterminera la région gagnante.

53. PRIX ATTRIBUÉ AUX ÉCURIES OU CENTRES ÉQUESTRES

Un prix est attribué à l'écurie ou centre équestre qui aura aménagé sa devanture avec soin, goût et propreté. Un jury nommé déterminera le gagnant.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

54. DÉROULEMENT

Chaque association se présente avec tous les membres de sa délégation 60 minutes après la fin de la dernière épreuve. Les régions sont représentées par les membres de l'équipe et du chef d'équipe. La cérémonie dure 45 minutes.

55. TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque cavalier devra se présenter vêtu de pantalon et de bottes d'équitation. Cependant, les membres ont le choix de porter le veston ou le blouson à l'effigie de leur association.

Notes aux participants

La présence de chaque région serait grandement appréciée.
Les chiens ne sont pas acceptés dans l'aire de la remise des prix.

LICENCES SPORTIVES DE CE POUR 2026

SÉCURITÉ, INCLUSION ET EXCELLENCE

Voici les dernières mises à jour pour cette saison de concours au Canada.

DES CHANGEMENTS IMPORTANTS ont été instaurés pour améliorer la sécurité et l'inclusion dans le sport équestre. Que vous soyez un(e) athlète, un parent, un(e) entraîneur(e), un(e) officiel(le) ou un(e) membre du personnel d'un concours, vous jouez un rôle essentiel dans le maintien de ces normes. Voici ce que vous devez savoir :

FORMATIONS REQUISES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LE SPORT :

- Les deux (2) modules de formation sur la sécurité dans le sport de CE sont gratuits et doivent être complétés avant d'acheter une licence sportive. Veuillez vérifier votre statut de formation sur votre compte Mon-CE en cliquant sur « ECampus ».

LICENCES SPORTIVES ET FICHES D'IDENTIFICATION TEMPORAIRES :

- Les licences sportives temporaires et les fiches d'identification temporaires de CE ne sont plus offertes en compétition. Tous (toutes) les athlètes, propriétaires et entraîneur(e)s doivent détenir une licence sportive de CE pour participer aux concours. Tous les chevaux doivent avoir une fiche d'identification pour la division et le niveau requis.

SURCLASSEMENT DE LICENCES :

- Il est possible de vivre une compétition de niveau supérieur en achetant un surclassement de licence temporaire sur votre portail Mon-CE. Remarque : il n'est pas possible de cumuler des points pour les classements nationaux avec un surclassement de licence.

RAPPEL CONCERNANT PROGRAMME DE STATUT D'ENTRAÎNEUR(E) – SAISON 2026

- Les entraîneurs et entraîneures participant à des compétitions sanctionnées par CE doivent détenir un statut d'entraîneur agréé valide. Tout entraîneur ou toute entraîneure ayant le statut d'entraîneur enregistré doit acheter une mise à niveau pour une épreuve unique au coût de 55,00 $. Cet achat peut être effectué dans le compte My EC.

- Les entraîneurs et entraîneures qui ne possèdent pas un statut d'entraîneur agréé valide ou un statut d'entraîneur enregistré avec mise à niveau pour une épreuve unique ne sont pas autorisés à représenter une équipe à titre d'entraîneur ou d'entraîneure lors d'événements sanctionnés par CE et s'exposent à des amendes. Veuillez remplir toutes les exigences à l'avance afin d'éviter toute amende et tout retard.

DÉCLAREZ-VOUS COMME ATHLÈTE AUTO-ENTRAÎNÉ OU AUTO-ENTRAÎNÉE :

- Les athlètes qui n'ont pas d'entraîneur ou d'entraîneure sur place peuvent se déclarer auto-entraînés ou auto-entraînées en saisissant leur propre **NUMÉRO DE LICENCE SPORTIVE DE CE** ou en indiquant « auto-entraîné » dans le champ **ENTRAÎNEUR** de leur formulaire d'inscription ou de participation.

- Remarque : les entraîneurs et entraîneures qui **NE PARTICIPENT PAS** aux événements **NE DOIVENT PAS ÊTRE INDIQUÉS** sur le formulaire d'inscription.

« Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires). »

CANADAEQUESTRE.CA

Favoriser l'amour des chevaux et du sport pour la vie.

OFFICIELS ET PERSONNEL DE LA COMPÉTITION

Juges

Chasse, équitation	Magali CENDON Virginia McFADDEN
Saut d'obstacles	Isabelle MALETTE
Épreuves combinées, Phase d'obstacles	Marlene DAVIS
Dressage ET Épreuves combinées, Phase de dressage	Birgit VALKENBORG Paul-Antoine LEPAGE Claude DIOTTE Melyssa Lorrain & Agnieszka Wnorowska

Commissaires et délégués techniques

Chasse, équitation	Stephanie KEROACK
Saut d'obstacles	Anne-Marie GIACOMETTI
Dressage	Brett FILSON Diane GOYETTE Carl-William SÉVIGNY

Concepteurs de parcours

Chasse, équitation	Hubert DESRUISSEAUX
Saut d'obstacles	Alexander DEJORDY-BUTLER
Épreuves combinées	Dylan BARRY

Préposés au départ

Chasse	Janik RENAUD (chevaux), Magali LEMIRE (poneys)
Saut d'obstacles	Audrey-Ann GERMAIN
Épreuves combinées	Mélanie, Anne-Sophie et Lorie

Équipe de terrain

HORSE SHOW SERVICES & Co

Chronomètre

Parc équestre olympique de Bromont

Annonceurs

Chasse	Marc-André TROTTIER
Saut d'obstacles	Violaine SAVARD
Épreuves combinées	Audrey GOYETTE-GUILBERT
Dressage	Jean CHARTRAND

Photographes

EQUISHOT

Premiers répondants

SURVEILLANCE MÉDICALE

Vétérinaire

Johanne LONGTIN	450 777-6770

Maréchal-ferrant

Bruno CÔTÉ	819 580-9344

Envie de vous dépasser ?

Faites confiance aux entraîneurs certifiés du PNCE

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) est un programme axé sur les compétences qui participe au développement et à la formation d'entraîneurs responsables.

Formés pour vous aider à progresser, les entraîneurs certifiés sont les professionnels à rechercher.

Renseignez-vous sur les contextes de certification et trouver l'entraîneur qui vous aidera dans vos objectifs !

Accompagnement | Formation | Perfectionnement

© DEBRA JAMROZ

programmes@cheval.quebec

Devenez instructeur ou entraineur certifié avec Cheval Québec

Vous souhaitez devenir instructeur ou entraîneur certifié du PNCE? Cheval Québec vous accompagne dans votre cheminement pour trouver votre contexte et devenir un intervenant certifié.

CHEVAL QUÉBEC

EQUESTRIAN CANADA ÉQUESTRE

Programme national de certification des entraîneurs

National Coaching Certification Program

5246

DRESSAGE

7 DIVISIONS ET 39 ÉPREUVES OFFERTES EN DRESSAGE

DIVISION	CATÉGORIE	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Initiation (manège 20 mx40 m)	Poney	Épreuve #105 Reprise A	Épreuve #106 Reprise B	Épreuve #107 Reprise C
	Junior	Épreuve #101 Reprise A	Épreuve #102 Reprise B	Épreuve #103 Reprise C
	Amateur	Épreuve #201 Reprise A	Épreuve #202 Reprise B	Épreuve #203 Reprise C
Entraînement (manège 20 mx40 m)	Poney	Épreuve #155 Reprise 1	Épreuve #156 Reprise 2	Épreuve #157 Reprise 3
	Junior	Épreuve #151 Reprise 1	Épreuve #152 Reprise 2	Épreuve #153 Reprise 3
	Amateur	Épreuve #251 Reprise 1	Épreuve #252 Reprise 2	Épreuve #253 Reprise 3
Entraînement (manège 20 mx60 m)	Ouvert (Poney, Junior et Amateur)	*Épreuve #450* *Kürs Entrainement*		
Niveau 1 (manège 20 mx60 m)	Poney	Épreuve #115 Reprise 1	Épreuve #116 Reprise 2	Épreuve #117 Reprise 3
	Junior	Épreuve #111 Reprise 1	Épreuve #112 Reprise 2	Épreuve #113 Reprise 3
	Amateur	Épreuve #211 Reprise 1	Épreuve #212 Reprise 2	Épreuve #213 Reprise 3
	Ouvert (Poney, Junior et Amateur)		*Épreuve #410* *Kürs Niveau 1*	
Niveau 2 (manège 20 mx60 m)	Junior et Amateur	Épreuve #321 Reprise 1	Épreuve #322 Reprise 2	Épreuve #323 Reprise 3
	Junior et Amateur		*Épreuve #420* *Kürs Niveau 2*	
Niveau 3 (manège 20 mx60 m)	Junior et Amateur	Épreuve #331 Reprise 1	Épreuve #332 Reprise 2	Épreuve #333 Reprise 3
	Junior et Amateur		*Épreuve #430* *Kürs Niveau 3*	
Para (manège 20 mx40 m)	Junior et Amateur		Épreuve #400 Reprise TOC	Épreuve #401 Reprise TOC

NOTES AUX PARTICIPANTS

- L'utilisation de la cravache de dressage est acceptée.
- Les musiques doivent être impérativement :
    - Dressage : Les tests de son pour les Kürs doivent être enregistrées au format MP3 et transmises au préalable via le registre de dépôt sous ce lien : https://app.smartsheet.com/b/form/019bec1e7f147dee971bec0fa1c89b1e
    - Stockées sur une clé USB conservée par le chef d'équipe en cas de besoin
- Les tests de son auront lieu le jeudi 24 septembre en après-midi (heure à confirmer).

Pour garantir une meilleure sonorité lors des épreuves, l'enregistrement des musiques devra respecter les spécifications suivantes :

- Être enregistrées à partir de la source originale;
- Être enregistrées à partir d'une enregistreuse de bonne qualité;
- Être enregistrées à un niveau sonore acceptable pour éliminer le bruit de fond.
- Une fois l'enregistrement effectué, l'écouter pour vérifier le niveau sonore et la qualité de l'enregistrement

ATTEINS TES RÊVES

CHEVAL QUÉBEC

Programme de soutien
au développement de l'excellence

Tu vises l'équipe nationale ?

Prends connaissance des conditions d'admission au programme et dépose ta demande !

Pour information
Alexandra Hill, programmes@cheval.quebec ▪ **Anabelle Morante**, competitions@cheval.quebec

SAUT D'OBSTACLES, CHASSE ET ÉQUITATION

- **Rappel : un cheval ne peut jamais concourir contre lui-même**
- **Il est interdit pour un cavalier de se présenter avec plusieurs chevaux ou poneys dans une même division.**

6 DIVISIONS ET 26 ÉPREUVES D'ÉQUITATION DE CHASSE

Étrivières courtes	
Obstacle : épreuves 802 - 803 – 804 Plat : épreuve 801 Hauteur des obstacles : 18'' (ou 1'6'') Aucune combinaison	Ouvert aux cavaliers âgés de 11 ans ou moins au 1er janvier de l'année en cours montant un poney ou un cheval. Les cavaliers qui participent dans la division Étrivières courtes ne peuvent participer à aucune autre épreuve ou division dont la hauteur est supérieure à 18''.
Junior C	
Obstacle : épreuves 806 - 807 – 808 Plat : épreuve 805 Hauteur des obstacles : 2'3'' petit poney 2'6'' moyen poney – grand poney / cheval	Ouvert aux cavaliers âgés de 11 ans ou moins au 1er janvier de l'année en cours montant un poney ou un cheval. La hauteur des obstacles et la distance seront modifiées selon la taille des poneys.
Junior B	
Obstacle : épreuves nos 811 - 812 – 813 Plat : épreuve no 810 Hauteur des obstacles : 2'3'' petit poney, 2'6'' moyen poney 2'9'' grand poney / cheval	Ouvert aux cavaliers âgés de 12, 13 ou 14 ans au 1er janvier de l'année en cours montant un poney ou un cheval. La hauteur des obstacles et la distance seront modifiées selon la taille des poneys.
Junior A / Adulte	
Obstacle : épreuves 821 - 822 – 823 Plat : épreuve 820 Hauteur des obstacles : 2'9'' grand poney 3' cheval	Ouvert aux Junior A (cavaliers âgés de 15, 16 ou 17 ans au 1er janvier de l'année en cours) et aux Amateur (aux cavaliers âgés de 18 ans et plus au 1er janvier de l'année en cours) montant un grand poney ou un cheval. La hauteur des obstacles et la distance seront modifiées selon la taille des équidés. Les cavaliers participants dans la division équitation enfant-adulte 2'9'' ne sont pas admissibles dans cette division.

*** Enfant-Adulte 2’3’’ (NOUVEAUTÉ ÉDITION 2026) ***	
Obstacle : épreuves 851 - 852 – 853 Plat : épreuve 850 Hauteur des obstacles : 2'3’’	Épreuve réservée aux cavaliers Junior et Amateur montant des chevaux ou des poneys. Les cavaliers ne sont pas autorisés à concourir dans une autre épreuve de chasse, d’équitation ou de saut d’obstacles. Les cavaliers sont autorisés à concourir dans les épreuves de dressage ou dans une division d’épreuves combinées dont la hauteur maximale est de 2’. Les chevaux ou les poneys peuvent participer à toutes autres divisions avec un cavalier différent. Les distances seront les mêmes pour tous les concurrents.
Enfant-Adulte 2’9’’	
Obstacle : épreuves 841 - 842 – 843 Plat : épreuve 840 Hauteur des obstacles : 2'9’’	Division réservée aux cavaliers Junior et Amateur montant des chevaux ou des grands poneys. Les cavaliers peuvent participer dans les divisions de saut d’obstacles dont la hauteur n’excède pas 2’9’’ (ou 0,85 cm). Les cavaliers ne sont pas autorisés à concourir dans une autre épreuve de chasse ou d’équitation. Les chevaux ou les poneys peuvent participer à toutes autres divisions avec un cavalier différent. Les distances seront les mêmes pour tous les concurrents.
Médaille Poney	
Épreuve 830 Hauteur des obstacles : 2'3’’ petit poney 2'6’’ moyen poney 2'9’’ grand poney	Épreuve réservée aux cavaliers Junior montant des poneys. Seuls les cavaliers Junior C et B sont autorisés à présenter un petit ou un moyen poney. La hauteur des obstacles et la distance seront modifiées selon la taille des poneys.
Médaille Cheval Québec	
Épreuve 831 Hauteur des obstacles : 3'	Épreuve réservée aux cavaliers Junior et Amateur montant des chevaux ou des grands poneys. La hauteur des obstacles ne sera pas ajustée pour les poneys.

5 DIVISIONS ET 21 ÉPREUVES DE CHASSE

Chasse petit poney	
Obstacle : épreuves 651 - 652 – 653 Plat : épreuve 650 Hauteur des obstacles: 2’3’’	Ouvert aux cavaliers Junior C et B montant un poney n'excédant pas 12,2 mains.
Chasse moyen poney	
Obstacle : épreuves 661 - 662 – 663 Plat : épreuve 660 Hauteur des obstacles: 2’6’’	Ouvert aux cavaliers Junior C et B montant un poney de plus de 12,2 mains, mais n'excédant pas 13,2 mains.
Chasse grand poney	
Obstacle : épreuves 671 - 672 – 673 Plat : épreuve 670 Hauteur des obstacles: 2’9’’	Ouvert aux cavaliers Junior montant un poney de plus de 13,2 mains, mais n'excédant pas 14,2 mains.
Chasse enfant et adulte	
Obstacle : épreuves 691 - 692 – 693 Plat : épreuve 690 Hauteur des obstacles: 3’	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur montant un cheval ou un large poney. Les distances et les hauteurs restent les mêmes pour tous les concurrents.
Chasse enfant et adulte 2’6’’	
Obstacle : épreuves 681 - 682 - 683 Plat : épreuve 680 Hauteur des obstacles: 2'6’’	Division réservée aux cavaliers Junior et Amateur montant un cheval ou un large poney. Les distances et les hauteurs restent les mêmes pour tous les concurrents. Les cavaliers peuvent participer dans les divisions d’équitation dont la hauteur n’excède pas 2’6’’ (ou 0,75 cm). Les cavaliers ne sont pas autorisés à concourir dans une autre épreuve de saut d’obstacles ou de chasse. Les chevaux ou les poneys peuvent participer à toutes autres divisions avec un cavalier différent.
Classique de chasse	
Épreuve 695 Hauteur des obstacles : Selon les hauteurs des divisions respectives	Peut comporter deux manches. Les inscriptions à la Classique de chasse doivent être faites par le chef d'équipe avant 17 h le samedi. Chaque région choisit deux (2) cavaliers parmi les participants de leur région dans n’importe laquelle des divisions de chasse de Caballista.

4 DIVISONS ET 17 ÉPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES

Il n'y a pas de rivière ou de Liverpool dans les épreuves de saut d'obstacles. Le comité organisateur se réserve le droit de changer les articles des épreuves.

Saut d'obstacles Poney	
Épreuves 901 - 902 - 903 Hauteur des obstacles : 0,75 m Largeur des obstacles : 0,85 m	Ouvert aux cavaliers Junior montant un poney. Épreuve #901 - Temps optimal (G612) Épreuve #902 - Table A (art. 220.2.1.2) – Barrage immédiat Épreuve #903 - Table A (art. 220.2.1.2) – Barrage immédiat Il n'y a pas de bidet ni de barre de spa.
Mini-Prix Saut d'obstacles Poney	
Épreuve 904 Hauteur des obstacles : 0,75 m Largeur des obstacles : 0,85 m	Ouvert aux cavaliers Junior montant un poney. Épreuve #904 - Table A (art. 220.2.1.2) Le comité organisateur se réserve le droit de faire un barrage immédiat
Saut d'obstacles Junior-Amateur 0,75 m	
Épreuves 905 - 906 - 907 Hauteur des obstacles : 0,75 m Largeur des obstacles : 0,85 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #905 - Temps optimal (G612) Épreuve #906 - Table A (art. 220.2.1.2) – barrage immédiat Épreuve #907 - Table A (art. 220.2.1.2) – barrage immédiat
Mini-Prix Junior-Amateur 0,75 m	
Épreuve 908 Hauteur des obstacles :0,75 m Largeur des obstacles : 0,85 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #908 - Table A (art. 220.2.1.2) Le comité organisateur se réserve le droit de faire un barrage immédiat
Saut d'obstacles Junior-Amateur 0,90 m	
Épreuves 910 - 911 – 912 Hauteur des obstacles: 0,90 m Largeur des obstacles: 1,0 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #910 - Table A (art. 220.2.1.1) - Au chronomètre (Speed) Épreuve #911 - Table A (art. 220.2.1.2) – barrage immédiat Épreuve #912 - Table A (art. 220.2.1.2) – barrage immédiat

Mini-Prix Junior-Amateur 0,90 m	
Épreuve 913 Hauteur des obstacles : 0,90 m Largeur des obstacles : 1,0 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #913 - Table A (art. 220.2.1.2) Le comité organisateur se réserve le droit de faire un barrage immédiat
Saut d'obstacles Junior-Amateur 1,0 m	
Épreuves 915 - 916 - 917 Hauteur des obstacles : 1,0 m Largeur des obstacles : 1,10 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #915 - Table A (art. 220.2.1.1) - Au chronomètre (Speed) Épreuve #916 - Table A (art. 220.2.1.2) – Barrage immédiat Épreuve #917 - Table A (art. 220.2.1.2) – Barrage immédiat
Mini-Prix Junior-Amateur 1,0 m	
Épreuve 918 Hauteur des obstacles : 1,0 m Largeur des obstacles : 1,10 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. Épreuve #918 - Table A (art. 220.2.1.2) Le comité organisateur se réserve le droit de faire un barrage immédiat
Médaille Mario Deslauriers	
Épreuve 980 Hauteur des obstacles : 0,90 m (gymnastique) 1,0 m (phase de saut d'obstacles) Largeur des obstacles : 1,10 m	Ouvert aux cavaliers Junior et Amateur. L'épreuve se tient en deux (2) phases : Phase 1 - Gymnastique et plat et Phase 2 - saut d'obstacles. **La note est répartie ainsi : 50 % pour le travail sur le plat et les exercices de gymnastique et 50 % pour le saut d'obstacles. Les notes sont cumulatives.**

Déroulement de la médaille Mario Deslauriers
L'ordre de passage des concurrents est établi comme suit :

- Phase 1 : l'ordre est établi à l'avance et affiché à l'entrée du manège de saut d'obstacles au plus tard 2 heures avant le début de l'épreuve;
- Phase 2 : est l'ordre inversé du classement de la phase 1.

Les entraîneurs sont autorisés à examiner le parcours de gymnastique et le parcours de saut d'obstacles avec les concurrents.
Pour la phase de gymnastique et de plat, les cavaliers seront jugés lors d'une section de gymnastique et d'une section au plat. Les cavaliers seront d'abord jugés sur une série d'exercices de gymnastique pour lesquels la hauteur maximale des obstacles est de 0.90m. Un diagramme détaillé des exercices sera fourni. Tous les concurrents qui terminent le parcours de gymnastique seront rappelés pour la section sur le plat. Pour le plat, le **contre-galop pourra être exigé.**
Pour la phase de saut d'obstacles : L'épreuve de saut d'obstacles comprend au moins dix (10) obstacles dont la hauteur est de 1,0 m.

Équipement et harnachement
Le changement de harnachement et d'équipement est autorisé entre les sections/phases.
La martingale à anneaux est permise durant la gymnastique et la phase à l'obstacle. Les martingales fixes, les rênes allemandes ou les martingales à anneaux restreintes sont interdites. Aucune martingale de quelque sorte que ce soit n'est autorisée durant lors du plat qui suit la gymnastique.
Aucune restriction n'est imposée relativement à la selle. Cependant, cette dernière doit être une selle de type classique.
Les œillères, bonnets anti-mouches ou visières de plastique (c.-à-d. lunettes ou lunettes de soleil pour chevaux) qui couvrent les yeux des chevaux sont interdits.
Les rênes doivent être fixées au mors ou directement à la bride. **Les filets releveurs et les hackamores sont interdits durant la phase sur le plat.** Les convertisseurs de type Pelham sont autorisés.

HORAIRE PRÉLIMINAIRE - ÉPREUVES DE CHASSE, ÉQUITATION ET SAUT D'OBSTACLES

À titre indicatif seulement, soumis à changement.

Les compétitions débutent à 8 h et se déroulent en continu toute la journée.

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CHASSE CHEVAUX	681 Chasse Enfant-Adulte 2'6'' obs. 682 Chasse Enfant-Adulte 2'6'' obs. 841 Équitation Enfant-Adulte 2'9'' obs. 840 Équitation Enfant-Adulte 2'9'' plat 820 Équitation Junior A/Adulte plat 821 Équitation Junior A/Adulte obs. 691 Chasse Enfant-Adulte obs. 692 Chasse Enfant-Adulte obs.	693 Chasse Enfant-Adulte obs. 690 Chasse Enfant-Adulte plat 822 Équitation Junior A/Adulte obs. 823 Équitation Junior A/Adulte obs. 842 Équitation Enfant-Adulte 2'9" obs. 843 Équitation Enfant-Adulte 2'9" obs. 811 Équitation Junior B obs. 810 Équitation Junior B plat 680 Chasse Enfant-Adulte 2'6'' plat. 683 Chasse Enfant-Adulte 2'6'' obs.	812 Équitation Junior B obs. 813 Équitation Junior B obs. 831 Médaille Cheval Québec 695 Classique de Chasse
CHASSE PONEYS	671 Chasse Grand poney obs. 672 Chasse Grand poney obs. 661 Chasse Moyen poney obs. 662 Chasse Moyen poney obs. 651 Chasse Petit poney obs. 652 Chasse Petit poney obs. 851 Équitation Enfant-Adulte 2'3'' obs. 852 Équitation Enfant-Adulte 2'3'' obs.	850 Équitation Enfant-Adulte 2'3'' plat. 853 Équitation Enfant-Adulte 2'3'' obs. 806 Équitation Junior C obs. 807 Équitation Junior C obs. 653 Chasse Petit poney obs. 650 Chasse Petit poney plat 660 Chasse Moyen poney plat 663 Chasse Moyen poney obs. 670 Chasse Grand poney plat 673 Chasse Grand poney obs. 802 Étrivières courtes obs. 801 Étrivières courtes plat	805 Équitation Junior C plat 808 Équitation Junior C obs. 830 Médaille Poney 803 Étrivières courtes obs. 804 Étrivières courtes obs.
SAUT D'OBSTACLES	915 Saut d'obstacles 1 m 916 Saut d'obstacles 1 m 911 Saut d'obstacles 0,90 m 910 Saut d'obstacles 0,90 m 905 Saut d'obstacles 0,75 m 901 Saut d'obstacles Poney 902 Saut d'obstacles Poney	903 Saut d'obstacles Poney 906 Saut d'obstacles 0,75 m 907 Saut d'obstacles 0,75 m 912 Saut d'obstacles 0,90 m 917 Saut d'obstacles 1 m 980 Médaille Saut d'obstacles Phase Gymnastique et plat	904 Mini-Prix Poney 908 Mini-Prix 0,75 m 913 Mini-Prix 0,90 m 918 Mini-Prix 1 m 980 Médaille Saut d'obstacles Phase Parcours de saut

ÉPREUVES COMBINÉES

4 DIVISIONS ET 16 ÉPREUVES OFFERTES EN COMBINÉ

DIVISION	CATÉGORIE	VENDREDI	SAMEDI
H18	Junior	Épreuve #500 Canada Équestre ICE B	Épreuve #501 Hauteur des obstacles : 18''
	Amateur	Épreuve #505 Canada Équestre ICE B	Épreuve #506 Hauteur des obstacles : 18''
H24	Junior	Épreuve #510 EV85 Reprise 1	Épreuve #511 Hauteur des obstacles : 2'
	Amateur	Épreuve #515 EV85 Reprise 1	Épreuve #516 Hauteur des obstacles : 2'
H27	Junior	Épreuve #520 EV85 Reprise 2	Épreuve #521 Hauteur des obstacles : 2'3''
	Amateur	Épreuve #525 EV85 Reprise 2	Épreuve #526 Hauteur des obstacles : 2'3''
H30	Junior	Épreuve #530 EV85 Reprise 2	Épreuve #531 Hauteur des obstacles : 2'6''
	Amateur	Épreuve #535 EV85 Reprise 2	Épreuve #536 Hauteur des obstacles : 2'6''

NOTES AUX PARTICIPANTS

- La phase de dressage se déroulera dans un manège de 20 m x 40 m pour tous les niveaux et catégories.
- La phase d'obstacle se déroulera dans un manège dont le footing est constitué de gazon.

HORAIRE PRÉLIMINAIRE - ÉPREUVES COMBINÉES

À titre indicatif seulement, soumis à changement.

Les compétitions débutent à 8 h et se déroulent en continu toute la journée.

	VENDREDI (Dressage)	SAMEDI (Obstacle)
PHASE	H18 Junior Reprise ICE B	H18 Junior
	H18 Amateur Reprise Initiation ICE B	H18 Adulte
	H24 Junior Reprise EV85 reprise 1	H24 Junior
	H24 Amateur Reprise EV85 reprise 1	H24 Adulte
	H27 Junior Reprise EV85 reprise 2	H27 Junior
	H27 Amateur Reprise EV85 reprise 2	H27 Adulte
	H30 Junior Reprise EV85 reprise 2	H30 Junior
	H30 Amateur Reprise EV85 reprise 2	H30 Adulte